

## CONCOURS DE SAUT OFFICIEL DE BIOLEY-MAGNOUX 09 et 10 JUILLET 2005



Organisation : DGM & CR Section Menthue  
 Président du CO : Anouk Mercier 1409 Chanéaz - 079/693 56 91  
 Président du Jury : Daniel Bezençon  
 Constructeurs et contrôleurs : Christian Perrin et Stéphane Rochat  
 Vétérinaire : Martial Thomet  
 Engagements : Hipics, Av. de la Plage 37, 1028 Préverenges – Tél. 079/210 28 34, ou sur le site de la FSSE: [www.svps-fsse.ch](http://www.svps-fsse.ch)  
 Finances d'engagement : A payer en même temps que les inscriptions : CCP 17-640951-1, Hipics, Préverenges  
 Annulations : 079/210 28 34  
**Clôture des engagements :** **Lundi 06 juin 2005, courrier A**

No épr.	Date	Catégorie	Barème	Finances	Prix	Remarques
N° 1	09 juillet	RI	A au chrono	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux jusqu'à Fr. 200.-
N° 2	09 juillet	RI	A au chrono + 1 bar.	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 1
N° 3	09 juillet	RII	A au chrono	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux dès Fr. 201.-
N° 4	09 juillet	RII	A au chrono + 1 bar.	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 3
N° 5	10 juillet	libre licence style	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm. Cavalier sans licence avec brevet
N° 6	10 juillet	libre licence style	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm. Cavalier sans licence avec brevet
N° 7	10 juillet	libre formation	A au chrono	20.-	Plaques et flots aux 0 fautes	60/70 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue
N° 8	10 juillet	libre formation	A au chrono	20.-	Plaques et flots aux 0 fautes	80/90 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue

**Restrictions générales :** En cas de trop forte participation, les organisateurs se réservent le droit d'intégrer les barrages si ils le juge nécessaire (épreuve en deux phases).

Prix, plaques et flots selon règlement FSSE.

**Les changements seront acceptés jusqu'au lundi 04 juillet et pour tout changement le jour même de la manifestation un montant de : Fr. 20.- sera perçu.**

Toute inscription et tout paiement après les délais ne pourront pas être pris en considération.